

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE SAINT-YGEAUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq JUIN à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-YGEAUX, convoqué par le Maire en date du 29 Mai 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame LATIMIER Hélène, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Nombre d'élus : 10	Présents : 8	Votants : 9	Procurations : 1
	Pour : 9	Contre : 0	Abstentions : 0

Présents : Hélène LATIMIER ; Claude BERNARD ; Elodie PASCO ; Fabien LEVRIER ; Jean-Baptiste DEMOY ; Renée OLLIVIER ; Christian LE BARON ; Marie Pierre TANGUY

Absent excusé : Michel LE GOFF et Marylène LE GOFF

Procuration : Michel LE GOFF (à LATIMIER Hélène)

Secrétaire de séance : Mme PASCO Elodie

Délibération n° 2026-06-05-002

**Désignation du représentant de la commune au sein de la Commission Locale
d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**

Vu le Code Général des Impôts et notamment le IV de l'article 1609 nonies C ;

Vu la délibération n°75.2026 en date du 30 avril 2026 du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Kreiz Breizh portant composition de la CLECT ;

Considérant que dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux et communautaires, il est nécessaire de procéder à la désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) pour la mandature à venir ;

Considérant que par une délibération n° 75.2026 en date du 30 avril 2026, le Conseil communautaire a fixé la composition de la CLECT à un représentant titulaire par commune et un représentant suppléant ;

Considérant que le représentant de la commune au sein de la CLECT doit être désigné par le conseil municipal parmi ses membres ;

Madame Le Maire propose de se désigner représentante titulaire et de désigner un représentant suppléant dans le Conseil Municipal de la commune au sein de la CLECT.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal est invité à délibérer pour :

- Représenter la Commune au sein de la CLECT de la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh

Madame Le Maire propose de se désigner pour le membre titulaire et de proposer à un membre du Conseil Municipal pour le représentant suppléant de la CLECT

Nom	Prénom	Adresse	Commune
LATIMIER	Hélène	Kerboarbian	Saint Ygeaux
BERNARD	Claude	Goasnoat	Saint Ygeaux

Transmis à la préfecture le :
Certifié exécutoire le :

À Saint-Igeaux, le 11 Juin 2026
Le Maire,
LATIMIER Hélène